

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-393.

Loi pour faire droit à Kathleen Walsh Cohan.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Kathleen Walsh Cohan, demeurant
en la cité de Saint-Laurent, province de Québec, épouse
de Francis Cohan, domicilié au Canada et demeurant en
la cité de Montréal, dite province, a, par voie de pétition,
allégué que lui et elle ont été mariés le quatorzième jour de 5
janvier 1941, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était
alors Kathleen Walsh; considérant que la pétitionnaire a
demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis
par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant
que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve 10
fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire
ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis
et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes
du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ledit mariage est dissous par la présente loi et 15
demeurera à tous égards nul et de nul effet.